



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Déclaration de salaires des employés agricoles (DS-MSA) (Service en ligne)

Urssaf

Permet aux employeurs de main-d'œuvre agricole de moins de 80 salariés de déclarer chaque trimestre les salaires de l'ensemble des salariés qui travaillent sur l'exploitation ou dans l'entreprise, servant de base de calcul pour les cotisations dues par l'employeur. Service gratuit avec inscription préalable.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<http://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/declarations-msa-salaires/#ds-msa>)

Vérifié le 18 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PROFESSIONNELS

- Déclaration et paiement des cotisations sociales (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24013>)
- Forfait social (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31532>)

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0